

RCS : ORLEANS Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 40373 Numéro SIREN : 493 011 563 Nom ou dénomination : A.C.G (AUTO CONTROLE DU GATINAIS)

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2023 sous le numéro de dépôt 12753

SARL A.C.G
Au capital de 7.500 Euros
Rue du Bois Planté
ZA du Bois Carré
45210 FERRIERES EN GATINAIS
RCS ORLEANS – SIREN n°493 011 563

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du vingt-huit juin 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le vingt-huit juin

A 19 heures,

A FERRIERES EN GATINAIS, rue du Bois Planté, au siège social,

Monsieur Fabrice COMPERAT, gérant de société, demeurant à ERVAUVILLE (45320) 13 route de Courtenay, propriétaire des 750 parts de 10,00 euros composant le capital social de la société dénommée SARL A.C.G et donc associé unique de ladite société, cumulant cette qualité avec celle de gérant unique de cette société,

A, préalablement au vote des décisions relatives à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, exposé ce qui suit :

Exposé

En sa qualité de seul gérant de la société SARL A.C.G, Monsieur COMPERAT, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que son rapport de gestion sur les opérations dudit exercice, étant précisé que le rapport de gestion relate également les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Décisions à prendre

Elles concernent :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- l'affectation des résultats ;

L'associé unique a, en conformité des dispositions de l'article L. 223-31 du Code de commerce, pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve dans le délai légal les comptes annuels, soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022, établis par ses soins, lesquels laissent apparaître un déficit de 5.589 Euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion dont il confirme les termes en tant que de besoin.

F.C

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'imputer de la manière suivante le déficit de 5.589,00 Euros de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit de 5.589,00 Euros que l'associé décide d'affecter en totalité au compte report à nouveau qui de la somme de 13.946,00 Euros se trouve porté à la somme de 8.357,00 euros.

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

QUATRIEME RESOLUTION

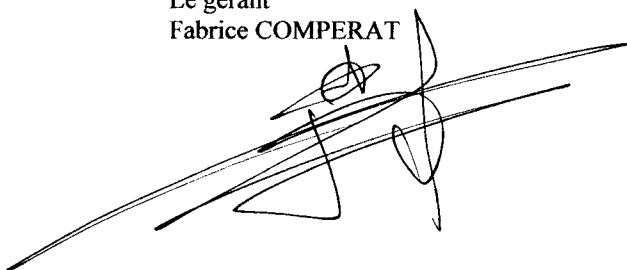
L'associé donne tous les pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires

De tout ce que dessus, l'associé unique a rédigé et signé le présent procès-verbal, lequel a été établi sur le registre de ses décisions, conformément à la loi.

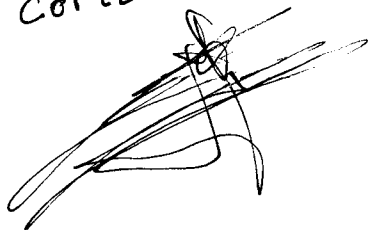
Fait à ERVAUVILLE, le 28 juin 2023

Le gérant

Fabrice COMPERAT



COPIE CONFERMÉE





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

Déclaration pour la période : Année 2022

Formulaire N° 2065 (*applicable à compter du 31/12/2022*)

Annexe N° 2065-BIS (*applicable à compter du 31/12/2022*)

Annexe N° 2033-A (*applicable à compter du 31/12/2022*)

Annexe N° 2033-B (*applicable à compter du 31/12/2021*)

Annexe N° 2033-C (*applicable à compter du 31/12/2021*)

Annexe N° 2033-D (*applicable à compter du 31/12/2021*)

Annexe N° 2033-E (*applicable à compter du 31/12/2021*)

Annexe N° 2033-F (*applicable à compter du 31/12/2021*)

Annexe N° 2033-G (*applicable à compter du 31/12/2021*)

Annexe N° 2059-H (*applicable à compter du 31/12/2017*)

Annexe N° 2059-I (*applicable à compter du 31/12/2017*)

Annexe N° 2069-RCI (*applicable à compter du 31/12/2022*)



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du 31/12/2022)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

1 - J'ACCEPTE DE RECEVOIR DES INFORMATIONS PAR MESSAGERIE
(VOIR ART. 39 ET SUIVANTS - LOI N° 78-17 DU 6/1/1978 MODIFIÉE EN 2004 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS) Oui

Adresse de messagerie a.comperat@neuf.fr

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	RUE DU BOIS PLANTE	
Complément de distribution	ZA DU BOIS CARRE	Lieu-dit, hameau
Code postal	45210	Ville FERRIERES

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL			
Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	Déficit (report du 2033-B)	5 589



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS
(Applicable à compter du
31/12/2022)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

K - DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FOND EN CAS DE GÉRANCE LIBRE

Nom, prénom	COMPERAT FABRICE	Qualité	GERANT
N° type et nom de voie	13 ROUTE DE COURTENAY		
Code postal	45210	Ville	FERRIERES EN GATINAIS

L - ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

1 - RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	45 320
--	--------

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	51 487	41 358	10 129
TOTAL I (5)	51 487	41 358	10 129
TOTAL GENERAL (I + II)	51 487	41 358	10 129

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	7 500
Réserve légale	750
Report à nouveau	13 946
Résultat de l'exercice	-5 589
TOTAL I	16 607
3 - Dettes	
Emprunts et dettes assimilées (4)	12 703
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	75
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N) (4)	27 011
TOTAL III	39 789
TOTAL GENERAL (I + II + III)	56 396

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	123 974
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			123 974
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges externes			55 244
Impôts, taxes et versements assimilés			2 092
Rémunérations du personnel			70 320
Dotations aux amortissements			1 298
Total des charges d'exploitation (II)			128 954
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-4 980
Produits et charges divers	Produits exceptionnels (IV)		2
	Charges financières (V)		141
	Charges exceptionnelles (VI)		45
	Impôts sur les bénéfices (VII)		425
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			-5 589

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
		5 589
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
		5 589
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
		5 589

Immobilisations

Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Installations techniques matériel et outillage industriels	38 177			38 177	
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 260			1 260	
Matériel de transport	3 749			3 749	
Autres immobilisations corporelles	8 301			8 301	
TOTAL rubrique I	51 487			51 487	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	30 499	1 048		31 547
Matériel de transport		250		250
TOTAL rubrique II	30 499	1 298		31 797



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

III - DIVERS

Montant de la TVA collectée	24 792
Montant de la TVA déductible sur biens et services <i>(sauf immobilisations)</i>	10 030



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE**I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	123 974
TOTAL 1	123 974

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	25 000
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	30 244
TOTAL 3	55 244

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (<i>Total 1 + Total 2 - Total 3</i>)	68 730
--	--------

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	750
---	---	--	-----

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	Monsieur		
	Nom et prénom	COMPERAT FABRICE	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	750	Pourcentage de détention	100,00%
	Date de naissance	20/07/1966	Pays de naissance	FRANCE
	Code postal de naissance	77	Commune de naissance	FONTAINEBLEAU
	Numéro, type et nom de voie	13 ROUTE DE COURTENAY		
	Code postal	45320	Ville	ERVAUVILLE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-G

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069-RCI

(Applicable à compter du
31/12/2022)

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après

ALTO CONTRÔLE DU GATINAIS, rue du Bois Planté 65200
Fleury

Représentée par M Fabrice COOPERAT, gérant

☒ par son représentant légal (Qualité et identité)

☐ par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom: COOPERAT

prénom: Fabrice

adresse ou dénomination: 13 route de Courtenay 65320 Evreux

adresse du siège: Rue du Bois Planté 65200 Fleury

numéro unique d'identification- (Siren): 693 ou 563

Signature

